

### De nouveaux horaires à France services

**France services** est un service public de proximité piloté par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens.

France services a pour mission de vous accueillir, informer, conseiller, accompagner et de faciliter vos démarches administratives et/ou numériques quotidiennes.

Vous êtes reçus sur rendez-vous en toute confidentialité et/ou mis en relation avec les partenaires :

Pôle-Emploi,  
Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAMTS),  
Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA),  
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),  
Caisse Nationale d'Assurance Retraite (CNAV),  
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),  
Groupe La Poste,  
Ministères de la Justice et de l'Intérieur,  
Agirc Arrco Régimes de retraites complémentaires.

Chaque agent d'accueil France services a bénéficié d'une formation auprès des partenaires.

Ce service public au cœur de la modernité, pensé du point de vue de l'usager, répond à la mise en place des démarches trop éloignées de chez vous.

#### Depuis le 1<sup>er</sup> mars les bureaux sont ouverts :

Les lundis de 13 h 30 à 17 h 30,  
Les mardis et jeudis de 9 h à 17 h 30,  
Les mercredis et les vendredis de 9 h à 12 h.

Contact e-mail [franceservices.chef-boutonne@melloisenpoitou.fr](mailto:franceservices.chef-boutonne@melloisenpoitou.fr)  
Tél. : 05.49.29.28.03

N'hésitez pas à pousser la porte de la Mairie et à vous rendre au 1<sup>er</sup> étage, pour prendre contact avec ces services, qui vous accueilleront avec bienveillance.



### Bientôt l'ouverture du Château de Javarzay

Tous les Chef-Boutonnais ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation personnelle à la découverte du Château de Javarzay, dont l'extérieur a bénéficié de 4 tranches de restauration, et l'intérieur, la **conception d'une nouvelle muséographie**, basée sur les 3 thèmes le château lui-même et son histoire, les coiffes rurales et enfin la vie et l'œuvre de Jean-François Cail. Vous avez peut-être profité de ces 2 week-end de portes ouvertes.

**L'inauguration officielle aura lieu le 5 mars 2022** avec les représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

**Le 18 mars est la date de l'ouverture officielle au public** et pour faciliter votre venue, nous vous rappelons quelques informations utiles :

#### Les périodes d'ouverture :

**En basse saison**, à partir du 18 mars et jusqu'au 31 mai et du 1<sup>er</sup> octobre à la fin des vacances de la Toussaint, du vendredi au dimanche de 10 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30.

**En haute saison**, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, tous les jours sauf le mardi, de 10 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30.

**L'entrée en plein tarif est de 8 €.** Les cas particuliers famille, groupe, enfant, sont avantageux et vous seront communiqués selon votre cas.

Les élus et l'agent qui ont beaucoup travaillé sur ce projet, espèrent que vous apprécierez les informations, les ateliers, les mises en situation désormais accessibles, dans un nouvel univers moderne et attractif.

N'hésitez pas à franchir la porte du Château, elle s'ouvrira sur de belles découvertes inattendues et ludiques.

#### Un moment de détente, alors profitons d'aller à la pêche.

La pêche dans l'étang du Château de Javarzay est déjà ouverte. Pour les détenteurs de carte annuelle, l'ouverture a eu lieu le **samedi 26 février 2022** et pour tous les autres pêcheurs, le **dimanche 27 février 2022**.



L'étang est ouvert tous les jours, **sauf le mardi**, de février à mai et de septembre à décembre. En juin, juillet (sauf le 14) et août, l'étang sera ouvert tous les jours sans exception.

Les cartes annuelles ou journalières sont vendues chez les dépositaires suivants : **les boulangeries Maître - Le Fournil des Halles et Le Fournil du Château de Javarzay, Mag Presse, Stockfouille.**

La carte annuelle pour les adultes coûte **70 €** et la journalière **8 €**. Pour les moins de 16 ans, la carte annuelle est à **35 €** et la carte journalière à **4 €**. Pour les moins de 6 ans, c'est gratuit, mais sans moulinet.

Le règlement 2022 est à consulter sur les panneaux d'affichage à l'étang, à la mairie ou sur le site internet de la commune.

#### Petites Cités de Caractère® et Site Patrimonial Remarquable, deux outils différents pour valoriser le patrimoine chef-boutonnais.

Du monument classé au titre des Monuments Historiques, au petit patrimoine remarquable, Chef-Boutonne regorge de vestiges témoins de l'Histoire de l'architecture. Propriétaires d'un immeuble bâti ou non, vous êtes les premiers garants de la qualité architecturale et paysagère de la commune.

Pour conserver et promouvoir cet urbanisme d'intérêt, la commune dispose depuis 2018 d'un dispositif réglementaire essentiel, le Site Patrimonial Remarquable, dit SPR. Dans ce secteur, l'architecte des bâtiments de France doit donner son aval pour tous travaux extérieurs (façades, ouvertures, clôtures). Mais grâce à la règle écrite dans le SPR, il est possible avant même de déposer une autorisation, de savoir ce qui est autorisé ou pas. Nous rappelons en outre qu'un architecte conseil se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et votre projet.

*Inventorier, Protéger, Valoriser.*

C'est l'une des raisons pour laquelle Chef-Boutonne a bénéficié en 2020 de l'homologation Petites Cités de Caractère®, reconnaissant la volonté de la commune de se développer dans le respect de son patrimoine atypique et les efforts fournis par ses habitants pour maintenir un cadre de vie esthétique et attractif.

Deux outils différents, un dispositif réglementaire et un projet de reconnaissance et d'accompagnement, dont l'objectif est le même, fédérer chacun d'entre nous pour la protection de notre patrimoine et en faire une force de développement culturel, touristique et économique.

### Des médaillés du travail récompensés

Les médailles du travail ont pour objet de récompenser la fidélité des salariés dans leur entreprise ou administration.

Dernièrement, 2 agents ont reçu la médaille d'or pour 35 ans de bons et loyaux services au sein de la commune de Chef-Boutonne.

Il s'agit de Christine Benoit, directrice générale des services et de Michel Seguin, agent du service « gestion des espaces publics ». Félicitations à eux.

### Le saviez-vous ? « Poisson d'avril ! »

L'origine du poisson d'avril remonterait au 16<sup>e</sup> siècle (mais cela n'est qu'une hypothèse). Charles IX, Roi de France de 1560 à 1574, a décidé que l'année ne commencerait plus le 1<sup>er</sup> avril mais le 1<sup>er</sup> janvier (Edit de Roussillon promulgué le 9 août 1564, mais la mesure ne fut appliquée que le 1<sup>er</sup> janvier 1567). Il était de tradition d'offrir des petits cadeaux et étrennes en changeant d'année. Le 1<sup>er</sup> janvier ayant remplacé le 1<sup>er</sup> avril, certains ont continué à offrir à cette date des présents surtout alimentaires et en cette période de carême, c'était le plus souvent du poisson.



Au fil du temps, le poisson d'avril est devenu une bonne blague d'écoliers en accrochant de faux poissons en papier dans le dos des personnes et des canulars médiatiques pour surprendre les incrédules. La tradition s'est peu à peu répandue dans de nombreux pays. En Angleterre, on l'appelle "April's fool day" (le dupe d'avril) et on ne peut faire de blagues que le matin. Ceux qui se font avoir sont alors appelés des "nouilles". En Ecosse, c'est le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> avril.

### A la recherche de saisonniers

Dans le cadre de la gestion optimisée des travaux durant la période estivale, la commune recherche des saisonniers pour compléter les équipes des services techniques. Vous rejoindrez principalement le service « gestion des espaces publics » participerez au transport du matériel pour les animations. Le permis de conduire B est indispensable.

Si vous êtes disponible entre le 15 avril et le 15 septembre ou une partie de cette période, vous pouvez nous envoyer votre candidature par e-mail à [recrutements@chef-boutonne.fr](mailto:recrutements@chef-boutonne.fr) ou la déposer à la mairie.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Corinne Buzard, responsable des services techniques au 05 49 29 18 09.

### Dans l'eau ! Histoire en musique

Un temps de lecture musicale sera proposé aux enfants de 0 à 5 ans, **le samedi 9 avril 2022 à la médiathèque, à 11h** (salle animation).

Venez plonger avec nous tout au fond de l'océan ! Nous y rencontrerons des créatures minuscules, géantes, argentées, multicolores ! Vous découvrirez le cadeau offert au poulpe bleu et plus loin, prêtez l'oreille : entendez-vous le chant mystérieux des baleines ?

Un beau voyage aquatique, mené par les voix de Chloé Martinez et Janique Pilard.

**Inscriptions au 05.49.29.60.50 ou [mediatheque@chef-boutonne.fr](mailto:mediatheque@chef-boutonne.fr)**

### La remise de prix des maisons fleuries

Le mercredi 8 décembre 2021, La Municipalité a remis lors d'une réunion au Centre Culturel (Salle Camille Ricard), **les trophées du Concours des Maisons Fleuries**. Une quarantaine de personnes y ont assisté.

Ont été récompensés : **Madame MORNET Lydie** (Tillou) et ex-aequo **Monsieur et Madame PINEAUX Jean-Claude** (Chef-Boutonne), **Monsieur et Madame BOUTIN Jean-Yves** (Les Vaux) et **Monsieur et Madame RIVET Jean-Luc** (Lussais), respectivement pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix. Félicitations à tous.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé par leur contribution à ce concours. Le visage de notre commune dépend de chacune des maisons la composant et de la façon dont elle est décorée par son occupant.

# Couleurs à la une

## Et pourquoi pas des vœux décalés ?

Les cérémonies des vœux ont été annulées en début d'année, à cause de la crise sanitaire. Nous regrettons de ne pas avoir pu, à cette occasion, vous rencontrer, développer nos projets, nos priorités et partager un moment convivial tous ensemble.

Après réflexion, les élus ont décidé d'organiser **une cérémonie décalée de ces vœux**. Que l'année soit déjà bien entamée n'est pas grave. L'envie de renouer avec une vie normale nous anime tous. Cette cérémonie sera l'occasion d'un nouveau départ collectif en 2022.

Venez donc nombreux : **vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 18 h 30 au Centre Culturel** (sous réserves des mesures gouvernementales en vigueur à cette date). Ce n'est pas une erreur ni un poisson d'avril.

### COUPON - REPONSE

Nom : Prénom :

Nombre de personnes présentes :

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et le déposer à la Mairie de Chef-Boutonne ou nous envoyer un mail à [mairie@chef-boutonne.fr](mailto:mairie@chef-boutonne.fr).

## Toujours des renouvellements de canalisation

Le maintien d'un réseau d'adduction d'eau en bon état passe par le renouvellement des canalisations.



Après celui de la route de Melle, fin 2020, le prochain tronçon concerné est la rue de l'Huilerie. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'eau 4B, vont débuter début mars, pour une durée de 2 mois.

La rue sera interdite à la circulation, mais les riverains pourront toujours accéder à leur domicile en voiture.

« Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie ».  
Paul-Jean Toulet

### Qui dit « élections » dit « pièces d'identité »

Dans quelques semaines, auront lieu les élections présidentielles et législatives.

**5 bureaux** sont toujours présents sur la commune (Mairie de Chef-Boutonne, Centre Culturel de Chef-Boutonne, Mairie de Tillou, Mairie de la Bataille, Mairie de Crézières).

Nous vous rappelons que pour voter, **il est obligatoire de présenter une pièce d'identité**.

### Qui dit « élections », dit « procurations »

Comment faire ?

- Une inscription sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) avec une validation de la demande en Gendarmerie et une date limite d'inscription le 6 avril.

- Une inscription en Gendarmerie avec un nouveau Cerfa de procuration à compléter.

Dans les deux cas, il vous sera demandé le numéro d'électeur et la date de naissance ou l'état-civil et la commune de la personne que vous représenterez.

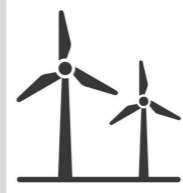
Il est important de préciser que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez donner procuration à une personne ne votant pas sur la même commune que vous.

### Qui dit « élections », dit « assesseurs »

Comme indiqué dans un autre article, 4 scrutins électoraux vont avoir lieu entre avril et juin 2022. Afin de les organiser au mieux, nous avons besoin d'assesseurs toute la journée. Si vous êtes intéressé (e) pour participer à ce moment démocratique et de vie citoyenne, merci de prendre contact avec Vanessa Magnan à la mairie, au 05.49.29.80.04 ou par mail à [elections@chef-boutonne.fr](mailto:elections@chef-boutonne.fr). Merci à celles et ceux qui se manifesteront.

## Le chantier du parc éolien des Châteliers débute

Depuis 2002, un projet éolien avait été initié sur la commune historique de Tillou. Après de longues études, la société Energie Team a déposé en préfecture la demande d'autorisation en 2014. Après 3 ans d'instruction, la préfecture des Deux-Sèvres a donné son accord en avril 2017 pour la construction de ce parc, appelé « les Châteliers » et composé de 6 éoliennes.



Elles seront situées au nord-ouest du village.

Mais avant de procéder à leur installation, il convient de pouvoir raccorder le parc à un poste source électrique suffisamment disponible. Un nouveau poste est donc en construction actuellement à la Mine d'Or, à Brioux sur Boutonne. Il sera achevé en juillet prochain. C'est pour cette raison qu'il a fallu attendre presque 5 ans entre l'autorisation et la construction réelle du parc.

Les travaux de terrassement vont débuter dans quelques jours pour durer quelques mois. La commune nouvelle s'est prononcée plusieurs fois depuis sa création, contre les projets nouveaux, car la propagation incessante des demandes et des autorisations engendre une saturation, partagée par beaucoup.

En conclusion, ce nouveau parc fait en réalité partie des acceptations anciennes, qui n'ont pas pu être suivies immédiatement des travaux, en raison de l'absence de localisation de raccordement électrique.

## Des travaux d'entretien de voirie partout dans la commune

Ce début d'année est l'occasion de faire un bilan sur les travaux de voirie qui ont été réalisés par la commune (par l'intermédiaire du SIVU voirie de la Boutonne). En 2021, ce sont 4100 mètres linéaires qui ont été réhabilités.



Différents chemins blancs ont été resablés (Les Nacules, chemin du pont neuf, chemin du château d'eau aux Vaux).

Les travaux plus importants de réfection avec un goudron bicouche ont concerné la rue de Planiers à Chef-Boutonne, la rue du Gazeau à La Bataille, la rue de la Martinière à Crézières et à Tillou la route du Royou et la route de Petentin (pour moitié).

Le SIVU, auquel est adhérent la commune depuis sa création en 1965, intervient également pour le fauchage et l'élagage des haies dans toute la commune.

**Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de mai 2022**

## Etes-vous concerné par le recensement citoyen ?

Chaque jeune **Français âgé de 16 ans** doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il recevra une attestation de recensement. Il est obligatoire de faire cette démarche, qui permet à l'administration de convoquer cette personne à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Ce justificatif concernant le recensement citoyen ou la Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux différents examens (BEP, BAC, Permis de Conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française.

Le dénombrement des jeunes permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Cette démarche s'effectue à la Mairie de votre domicile. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

## Une arrivée au service administratif de la commune

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, **Madame Justine BALLESTER**, a rejoint le Service Urbanisme, en remplacement de Madame Eve BABIN.

Nous lui souhaitons une bonne intégration au sein de l'équipe administrative.

## Un nouveau service à Chef-Boutonne

**Monsieur Jérôme RICHÉ** dispose d'un emplacement de parking, Place Cail (côté sud, derrière le Centre Culturel), pour le stationnement de son **taxi**. Il se tient à votre disposition au **06.47.69.77.70**.

## Les jeunes électeurs à l'honneur

La Municipalité organise chaque année la **Cérémonie de la Citoyenneté**, destinée à remettre les cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans, **le samedi 19 mars 2022, à 11 h 30, à la Mairie** (Salle du Conseil Municipal). La cérémonie n'avait pas eu lieu en 2020 et 2021, compte-tenu de la crise.

Ce geste symbolique a pour but de responsabiliser ces nouveaux citoyens à l'importance que revêt cette carte et à la nécessité de voter.

Cette année, se sont **24 jeunes** qui sont conviés à cette rencontre.

## Le permis de conduire (quel que soit l'âge du candidat)

En contrepartie de 90 heures de travail d'intérêt communal (espaces verts, peinture...), le candidat au permis de conduire bénéficie **d'une aide de 800 €**, selon conditions de ressources, dont 100 € pour le code et 700 € pour la conduite, déduits par **l'auto-école VIRAGE**.



Le dossier est à constituer auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour tous renseignements ou besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter **le CCAS à la Mairie, au 05.49.29.80.04** ou venir le retirer en Mairie aux heures d'ouverture du Centre Communal d'Action Sociale.

MARS 2022	AGENDA DES MANIFESTATIONS
Mercredi 2	Heure du conte 4 à 6 ans - Médiathèque - 15h30 à 16h
Vendredi 4	Bébés lecteurs 0 à 3 ans - Médiathèque et Relais Petite Enfance - gratuit-10h (inscriptions auprès du Relais Petite Enfance au 05.49.27.91.76)
Vendredi 18	Ouverture du Château de Javarzay
Dimanche 19	Assemblée Générale - Les Amis du Château - Salle Raymond Quiard - 10h
Mercredi 23	Et patati et patata et pause-café - Médiathèque - 16h
AVRIL 2022	
Vendredi 1er	Bébés lecteurs 0 à 3 ans - Médiathèque et Relais Petite Enfance - gratuit-10h (inscriptions auprès du Relais Petite Enfance au 05.49.27.91.76)
Vendredi 1er	<b>Vœux décalés de la Municipalité - Centre Culturel - 18h30</b>
Mercredi 6	Heure du conte 4 à 6 ans - Médiathèque - 15h30 à 16h
Samedi 9	Soirée couscous - A.R.B.R.E.S - Salle Raymond Quiard - 20h
Dimanche 10	Elections Présidentielles - 1er tour
Mercredi 13	Et patati et patata et pause-café... - Médiathèque - 16h
Dimanche 24	Elections Présidentielles - 2ème tour

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins